

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 26 (1888)
Heft: 7

Artikel: Un terrible chasseur
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-190280>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteūr vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Les noms allemands dans le canton de Vaud.

On s'est maintes fois demandé pourquoi on rencontrait si fréquemment des noms d'origine allemande, et surtout des noms bernois, parmi les familles de notre canton. Nous en trouvons l'explication dans le procès-verbal de la séance du Grand Conseil, du 14 mai 1823, à l'occasion de divers projets de décrets de naturalisation présentés par le Conseil d'Etat.

Sous le gouvernement bernois, diverses circonstances favorisaient l'établissement dans le Pays de Vaud d'un grand nombre de familles bernoises. Les baillis amenaient avec eux des domestiques et des fermiers, qui finissaient par rester sur les bords du Léman, où ils paraissaient du reste se trouver fort bien. Les salines d'Aigle et de Bex étaient exploitées par des ouvriers venus de l'Oberland, de l'Emmenthal ou de l'Argovie ; il en était de même pour les nombreux domaines que des particuliers bernois possédaient à la Côte et sur la lisière du Jura. Le système du gouvernement de LL. EE. tendait d'ailleurs à propager la langue allemande dans le Pays de Vaud, pour mieux y asseoir sa domination. Enfin l'on voyait, en outre, plusieurs grands propriétaires vaudois, dont les terres étaient susceptibles d'admettre la culture perfectionnée des prairies de l'Argovie, faire venir de cette contrée les hommes dont ils avaient besoin.

Il est résulté de cet état de choses qu'un grand nombre de familles originaires du canton de Berne se sont fixées chez nous de père en fils. Mais, après notre émancipation, elles n'étaient plus tolérées dans le canton de Vaud qu'au moyen de permis d'établissement renouvelables tous les cinq ans. Cette situation les engagea à demander l'achat de bourgeoisies. Ces demandes furent d'autant plus facilitées par le gouvernement qu'il s'agissait de Suisses nés et élevés dans le pays, inscrits sur le rôle des milices et remplissant toutes les obligations imposées aux citoyens vaudois.

D'un autre côté, de nombreux ouvriers et maîtres de métiers, originaires des pays allemands limitrophes de la Suisse, tels que ceux de Baden, de Wurtemberg, de Bavière, étaient fixés parmi nous depuis nombre d'années et s'y étaient mariés.

Parsuite de changements politiques survenus dans ces pays et des lois alors en vigueur, tout individu qui se mariait dans l'étranger sans l'autorisation

expresse de son souverain, perdait son droit d'indépendant et était repoussé de son pays. Des mesures furent prises afin de prévenir de nouveaux cas ; mais la naturalisation devint presque forcée pour ceux dont nous venons de parler.

Un terrible chasseur.

La plupart de nos lecteurs connaissent le récit fait par M. Martignier, dans le *Dictionnaire du canton de Vaud*, d'une chasse à l'ours, dans les environs de St-Cergues. Les incidents de chasse se ressemblent fort souvent, il est vrai, mais celle dont nous voulons parler trouve naturellement sa place dans le *Conteur*, par la manière toute vaudoise dont elle est racontée par un vieux gendarme de St-Cergues, auquel nous cédons la parole :

« ...Nous voilà donc partis, disait-il, Grosillex, le maçon et moi. — Grosillex, un Français de Gex, bon ouvrier, meilleur buveur, fameux chasseur. Il avait tué huit ours. — Voilà que nous nous enfilons sous bois dans la direction du Noirmont ; c'était par là qu'il s'était laissé voir, le monsieur ! Grosillex portait son fusil, moi ma carabine, le maçon, une petite hache. Pas plus de cérémonie que ça. Moi et le maçon, ses invités, nous n'y allions quasi que pour le regarder travailler, attendu que, lui, il était sûr de son fait. Même qu'il disait que, pour cette fois, il tenait en réserve un truc sans parade, une finesse dont l'ours serait abruti.

Nous marchions, nous marchions... que c'en était maussade, vu qu'il était défendu de fumer ; lui devant, nous derrière. Enfin, à la fin des fins, après plus de trois heures en forêt, le voilà qui s'arrête et qui nous fait signe d'arriver, et qui nous montre du doigt quelque chose par terre, quelque chose d'imprimé dans la neige, à quoi d'abord nous ne comprenons rien. Figurez-vous, monsieur, des pas d'hommes, d'un qui aurait marché nu-pieds, mais qui n'aurait pas rogné ses ongles depuis son baptême... Et de quel homme ! d'un géant, d'un de ces gros Suisses de Berne... C'étaient les marques de l'ours. Et quand Grosillex nous l'eût affirmé, nous nous regardâmes, le maçon et moi, sans rire. Lui non plus il ne riait point, et tout bas, tout bas, il nous coulait dans l'oreille : Je n'en ai jamais vu un de cette taille-là.

Le pauvre maçon, en écoutant ça, commençait à prendre la grulette.

— Mais, lui dit Grosillex, n'aie donc pas peur, espèce d'idoine ! Puisque je t'ai promis qu'il n'y avait rien à risquer. Ah ça ! pas de bêtise, qu'il ajoute, les journées sont courtes, nous n'avons pas le temps de barjaquer. A la besogne !

Et là-dessus, il nous montre à cent vingt mètres de nous un gros mas de roches dans la direction des pas.

— C'est là qu'il se cache, nous fait-il. Voyez-vous pas ce trou noir, droit en dessous du sapin mort ? C'est l'entrée de sa cambuse. Pas une trace fraîche de retour depuis la relevée que j'ai faite hier soir. Autant dire que nous le tenons.

— Nous le tenons... comment ? que je lui dis. Comment le forceras-tu de sortir ?

— Ça me regarde, qu'il me répond ; c'est mon truc. Attention, maintenant ! Reconnaissiez bien vos postes. Derrière ce rocher qui ressemble à une bonne femme à croupeton, c'est la place au gendarme ; derrière cet autre, à gauche, qu'on dirait une meule de foin, c'est la place au maçon. Allez vous poser. Quand vous serez installés, pas plus tôt, je me mettrai en marche. Alors, ne bougez plus et ne vous occupez pas de moi, tant que vous n'aurez pas entendu péter mon fusil. Ça y est-il ?

— Ça y est.

Et nous partons. Aussitôt installé, je tourne la tête et je commence à suivre de l'œil mon Grosillex qui s'en venait pian-pian, droit sur la caverne, sans seulement décrocher son fusil de son épaule.

— Mais, mon père ! me disais-je à part moi, à quoi pense-t-il ? Il va s'arrêter, bien sûr ; il va... quoi ?... imiter le bêlement de la chèvre perdue, ou le cri du chien blessé, assez pour attirer l'autre au dehors...

Mais Grosillex ne s'arrêtait point. A trois pas seulement de la crevasse, le voilà qui enlève le fusil de son épaule et qui l'arme, et puis, est-ce Dieu possible ? il entre et je ne le vois plus !... Je l'entends, par exemple !... A pleine voix, je l'entends qui crie : — « Eh bien donc, Martin, qu'est-ce que tu fiches là ? Vas-tu te lever, feignant ? » Et puis, tout de suite, un tremblement de terre dans la boutique, un grognement de tonnerre, et paf ! paf ! deux coups de feu...

Un petit tas de fumée blanche sort du trou, et, par en dessous, l'ours déboule... une masse noire épouvantable, qui se lance dehors à toute volée et qui s'abat subito à moins de six pas. Mort il était, le colosse ! et un gros flot de sang giclait de sa gueule sur la neige. C'était fini pour lui.

Mais Grosillex ? pourquoi ne sortait-il pas ? Ma foi, je quitte ma cachette, je me défile un tant soit peu du corps de l'ours, — qui sait, quelquefois, s'il n'était pas tout à fait mort — et j'entre dans le corridor noir. Mon Grosillex était là, près de l'entrée, couché de tout son long sur le dos.

— T'as du mal ? que je lui crie, en me penchant sur lui.

— Pas de trop, qu'il me répond, si le gueux n'avait pas été si lourd. En se sauvant, m'a-t-il pas renversé ! m'a-t-il pas passé sur le corps ! Et puis, tiens, ce coup de griffe...

Et, tout en s'aidant à se relever, il me montrait sa

devantière déchirée, le tricot, la chemise et la peau qui saignait ferme.

— Bah ! une écorchure !...

Et il ajouta en riant :

— Tu connais le truc, à présent. Aller droit sur le particulier et le saluer par son petit nom ; il se dresse et on lui campe ses deux coups à brûle-poil dans la gargoine !... Pas moyen que ça rate ! Pas de danger de compromettre les amis !... »

Lè ringuès.

Se tsaquie pâysournè son mondo, et se tsaquie pâys a sè moûdès, tsaquie pâys a son dévezà que n'est pas pî po cein que lè z'einfants recordont à l'écoula lè z'ons 'na grammaire et lè z'autro ne n'autra ; mà po cein qu'on ne dit pas lè mémo mots dè la méma manâaire, kâ fédè-vâi derè à on allemand : J'aime la Janette à Suzon ? lo tutche vo derà : Che l'aime la Chanette à Cuçon, tandi que n'Etalien farà : Z'aime la Zanette, et qu'on Anglais derà : Je aimé le Djennette à Suzône ; et à oûrè dévezà on fignolet dè Parisien, jamé dè la viâ vo ne lo volliâi preindrè po on bon Dzoratâi. Tsacon, rein qu'ein dévezaint, farà vairè lo pâys dè iò l'est.

Mâ n'est pas dè cein que volliâvo vo dévezà ; volliâvo vo derè que dein tsaquie pâys lâi a dâi ringuès qu'on appreind quand on est petit bouébo, et que font mî vairè dè iò on est que 'na lettra dè bordzézi, kâ on lè sâ po tota sa viâ tot assebin et mémameint mî que lo catsimo d'Osterva. Allâ-vâi dein lè cinq partiès dâo mondo démandâ decé, delé, dè vo recitâ l'Amprô ? Lè dzeins vo vouâitâriont ào blianc dâi ge sein savâi cein que vo volliâi ; mà se y'ein a ion que vo débliottè sein quequelhi : Amprô, Giraud, Carin, Careau, Dupuis, Simon, Carcaille, Brifon, Piron, Labordon, Tan, Té, Feuille, Meuille, Tan, Té, Clu ; vo z'êtés su que cé gaillâ est on Genevois, et on tot vretablio, quand bin vo l'ariâ reincontrâ pè Tombouctou ào bin pè Neyruz.

Quand y'été bouébo, n'avâi assebin per tsi no onna ringua qu'on débliottâvè quand on volliâvè férè à la catse, po savâi quoui dévessâi tsertsi lè z'autro. Po cein, on sè mettai ti ein riond, et cé que débitâvè l'afférè verotâvè dein cé riond ein de-seint on mot po tsacon, ein lo totseint avoué lo dâi, et cé à quoi desâi lo derrâi mot sè doutâvè dâo riond et poivè dza allâ sè catsi, et cein recoumeincivè tantquiè que n'ein restâi perein què dou. Ora, vaitsé la ringa : Enigue, Bénigue, Taupetai, Trif, Traf, Comenai, Instebeau, Zingueneau, Trif, Traf, Ouste, Ouze ! Cé qu'avâi lo « Ouze » dévessâi don sè dépondrè dâo riond. Quand n'ein restâvè perein què ion avoué cé que débliottâvè lè mots, lo gaillâ, po avâi pe vito fê, fasai : patta, ratta, frou ! mà l'avâi adé soin dè férè patta por li, ratta po l'autro, po que pouéssè sè derè : frou, kâ adon poivè traci assebin, tandi que l'autro dévessâi restâ à la bârra tantquiè que séyont ti catsi ; et quand criâvont Ouleet ! lo gaillâ coumeincivè à corrattâ po tâtsi dè trovâ lè z'autro et dè lâo bailli trâi coups dévant que l'aussont totsi la bârra.

Vo z'allâ trovâ que su bin on bobet de volliâi vo derè cein que l'est què la catse, mà vaitsé iò vu ein